

ENTRETIEN

economie.union@sonapresse.com

"Nous devons poursuivre les réformes pour améliorer le classement du Gabon"

CLASSÉ à la 169e place dans le dernier rapport de la Banque mondiale sur la facilité à faire les affaires dans le monde, le Gabon fournit depuis lors, de nombreux efforts en termes de réformes pour devenir une destination de choix pour les investisseurs, assure la ministre en charge de la Promotion des investissements, Carmen Ndaot, dans cet entretien exclusif.

Propos recueillis par Georges-Maixent NTOUTOUME NDONG
Libreville/Gabon

L'union : Dans les classements des rapports Doing Business 2019 et 2020, le Gabon occupe la 169e place. Comment s'explique un tel positionnement ?

Carmen Ndaot : Il convient de rappeler que Doing Business (DB) est un instrument de la Banque mondiale, qui évalue dans 190 pays à travers le monde les réglementations et les pratiques qui facilitent ou non la capacité à faire des affaires. Selon cet outil, mieux un pays est classé, plus la perception que les investisseurs ont de son environnement des affaires est meilleure. Outre les dix critères d'évaluation, qui vont de la création à la fermeture d'une entreprise, Doing Business prend en compte les procédures, les délais, les coûts, la qualité et la transparence des informations. La position occupée par le Gabon dans les rapports 2019 et 2020 traduit une stagnation dont nous ne pouvons nous satisfaire. En effet, ce positionnement s'explique, notamment, par l'entrée en vigueur de la Contribution spéciale de solidarité (CSS) et la Contribution à la formation professionnelle (CFP), considérées par la Banque mondiale

comme des réformes négatives. Ces deux taxes ont introduit, pour chacune, douze formalités administratives supplémentaires à la charge des entreprises. Cela a eu pour conséquence d'augmenter de vingt-six à cinquante le nombre de paiements effectués par une entreprise dans l'année. Pour y remédier, nous avons intégré ces deux nouveaux impôts dans un formulaire de déclaration unique. Ce qui nous permettra de revenir ainsi à vingt-six paiements dans le rapport Doing Business 2021 à paraître en octobre 2020. De plus, il est à noter que la performance du Gabon dans les indicateurs touchant à la protection des investisseurs minoritaires (170/190), exécution des contrats (180/190), commerce transfrontalier (170/190) et transfert de propriété (171/190) a contribué à donner ce positionnement.

Toutefois, pour nuancer ce constat, je voudrais préciser que le Gabon a, malgré tout, réussi à mettre en œuvre cinq réformes positives prises en compte dans le rapport DB 2019, et trois dans celui de 2020. Ce qui le situe, ainsi, dans la moyenne des réformes implémentées par les pays de l'Afrique subsaharienne. Ce positionnement laisse croire que le climat des affaires n'est pas attractif au Gabon !

Il est important de noter que l'attractivité d'une économie ne se mesure pas uniquement sur la base du rapport Doing Business. D'autres facteurs, notamment de bonne gouvernance, économiques, institutionnels et infrastructurels y participent. A titre d'illustration, la Zone économique spéciale de Nkok (ZES Nkok), à elle seule, a pu capter depuis sa création en 2011, plus de 700 milliards de francs. Elle représente aujourd'hui soixante-douze (72) entreprises en production et dix-neuf en cours d'installation dans le secteur de



Photo : BANDOMAI L'union

Carmen Ndaot pour qui la volonté du gouvernement est d'accompagner les entrepreneurs.

l'agro-industrie et des infrastructures. De nombreux investissements ont été réalisés par le groupe Olam. Ces performances s'expliquent, notamment, par les réformes mises en œuvre par le gouvernement, sous l'impulsion du président de la République, chef de l'État, S.E.M Ali Bongo Ondimba, qui ont permis de mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel, qui protège et sécurise les investissements et les investisseurs. Il s'agit, entre autres, des nouveaux codes des marchés publics, des hydrocarbures et des mines... et des lois portant sur les Zones d'investissements spéciales, sur les tribunaux spéciaux, les partenariats publics-privés... Au regard de ce qui précède, le Gabon demeure une destination attractive pour les investisseurs. Néanmoins, nous sommes pleinement conscients que nous devons demeurer dans une dynamique plus forte de réformes, afin d'être encore plus compétitifs.

Mme le Ministre, nous avons bien compris que l'attractivité d'un pays ne se mesure pas uniquement au rapport Doing Business. Toutefois, qu'envisagez-vous pour améliorer la position occupée par le Gabon dans ce rapport ?

Il est nécessaire pour notre pays de mieux se positionner dans le classement DB, car une meilleure place permettrait de renforcer l'afflux des IDE (Investissements directs étrangers, ndlr) et la confiance des partenaires techniques et financiers. C'est dans cette optique que le chef de l'État a instruit le gouvernement, sous la conduite du Premier ministre, M. Julien Nkoghe Bekale, d'accélérer le rythme des réformes, afin que notre pays intègre, dans les meilleurs délais, le top 10 des pays les plus réformateurs en Afrique. A l'occasion du Conseil interministériel du 4 février 2020, j'ai présenté une feuille de route de vingt-trois (23) réformes, arrêtées conjointement avec les administrations sectorielles et les équipes de la Banque mondiale. L'objectif étant d'améliorer notre classement dans les deux (2) prochains rapports Doing Business 2021 et 2022.

Je voudrais préciser que le ministère de la Promotion des investissements, l'Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon) et le Secrétariat permanent du Haut conseil pour l'investissement (SP-HCI), assurent le suivi de ces réformes dont la mise en œuvre relève, notamment, des ministères en charge de l'Habitat, de la Justice, de l'Énergie et de l'Économie. C'est dans ce cadre que j'ai rencontré successivement les ministres concernés pour faire un point sur l'état d'avancement des dites réformes.

Mais plus concrètement ?

Notons que parmi les réformes principales figurant dans la feuille de route, certaines d'entre elles sont effectives. C'est le cas des systèmes " e-Tax " et Sydonia World. Le premier système est une plateforme qui permet aux opérateurs économiques de déclarer et de payer leurs impôts en ligne, avec, à ce jour, près de

six cent (600) entreprises adhérentes. D'ailleurs sur ce point, je me réjouis de la communication faite par le ministère en charge de l'Économie les 17 et 18 mars 2020, et j'invite les entreprises n'ayant pas encore adhéré à ce portail fiscal, à le faire dans les meilleurs délais. Le second système est Sydonia World déployé au nouveau port d'Owendo en août 2019, et étendu à l'ancien port en janvier 2020, qui a réduit considérablement les délais de traitement des déclarations en douanes.

Dans l'indicateur justice commerciale, la loi relative aux tribunaux de commerce a été promulguée et publiée le 5 juillet 2019. Les magistrats ont été installés récemment. Cette réforme, tout en créant des juridictions spécialisées, permettra de limiter la durée de règlement des contentieux commerciaux, mais également d'introduire une procédure simplifiée pour les petits litiges.

S'agissant de l'indicateur raccordement à l'électricité, la mise en œuvre de la nouvelle procédure de raccordement non standard, permet de transférer la charge de l'obtention du permis d'excavation du promoteur à la SEEG. Je tiens à féliciter la tenue, le 20 mars 2020, de la conférence de presse animée par la SEEG à l'initiative du ministère de l'Énergie.

En conclusion, au-delà d'un classement, la volonté du gouvernement est d'accompagner les entrepreneurs en facilitant les démarches administratives, afin qu'ils jouent pleinement leur rôle d'acteurs économiques. Nos résultats ne seront concrets que par l'adhésion à ces réformes de l'ensemble des acteurs aussi bien du secteur public que privé. Les défis sont encore nombreux, mais nous sommes convaincus que nous sommes sur la bonne trajectoire.